



# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2021

**Présents :** Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Thierry ALIX, Patrice BERT, Elisabeth BUCO, Maud LAMBERT, Eliane ROBA, Elisabeth VAREILLES  
**Absents excusés :** Philippe BARDOUIN, Stéphane DAO

## Ordre du jour :

- Vote du compte administratif et de gestion 2020 avec l'affectation de résultat du Budget de la commune
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Compte épargne temps
- Acceptation d'un legs fait à la commune
- Questions diverses

## 1-Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 (DE\_2021\_02)

Le procès-verbal de la dernière séance est validé à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la mise en place du surpresseur à Bouiron.

Elle informe l'assemblée que depuis la dernière séance du conseil municipal, elle n'a pas eu l'occasion d'exercer ses délégations.

## 2- Vote du compte administratif 2020 du budget unique-approbation du compte de gestion et affectation des résultats

Après une présentation du compte administratif 2020 proposant une comparaison des réalisations 2019 par ligne budgétaire, celui-ci peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		181 822.20		48 616.45		230 438.65
Opérations de l'exercice	360 282.81	391 055.86	435 473.36	445 449.93	795 756.17	836 505.79
<b>TOTAUX</b>	<b>360 282.81</b>	<b>572 878.06</b>	<b>435 473.36</b>	<b>494 066.38</b>	<b>795 756.17</b>	<b>1 066 944.44</b>
Résultat de clôture		212 595.25		58 593.02		271 188.27

Mme BUCO intervient en affirmant que les résultats ne correspondent pas au compte de gestion 2020 joint à la convocation et que le résultat est de 30 773.04 €. Elle demande également à être associée à l'avenir à la commission finances tel que cela a été défini en début de mandat.

Suite à cette intervention, il est rappelé que les résultats de l'exercice doivent prendre en compte les résultats reportés de l'exercice antérieur, c'est pourquoi l'excédent de fonctionnement à reporter en 2021 est la somme de  $30\,773.04 + 181\,822.20 = 212\,595.25$  €

### Résultats budgétaires de l'exercice

10901 - COMMUNE DE ONGLES -		Exercice 2020		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales (a)	666 700,00	579 953,20	1 246 653,20	
Titres de recette émis (b)	445 449,93	394 331,85	839 781,78	
Réductions de titres (c)		3 276,00	3 276,00	
Recettes nettes (d = b - c)	445 449,93	391 055,85	836 505,78	
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales (e)	666 700,00	579 953,20	1 246 653,20	
Mandats émis (f)	435 473,36	360 283,71	795 757,07	
Annulations de mandats (g)		0,90	0,90	
Depenses nettes (h = f - g)	435 473,36	360 282,81	795 756,17	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
(d - h) Excédent	9 976,57	30 773,04	40 749,61	
(h - d) Déficit				

Mme le Maire rappelle que le précédent budget a été voté par l'ancienne équipe puisque que les nouveaux élus sont entrés en action qu'au mois de juin 2020. La commission finances ne s'est pas encore réunie pour l'orientation budgétaire et qu'il s'agit aujourd'hui de constater les identités de valeurs du compte administratif en lien avec le compte de gestion dressé par le trésorier  
 Elle informe que le vote du budget prévisionnel sera à l'ordre du jour le mois prochain, et que la date de la



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2021

réunion d'orientation budgétaire pour la préparation du budget doit être fixée à l'issue de la séance.  
Elle invite Mme BUCO à se rapprocher du secrétariat pour des questions spécifiques nécessitant l'éclairage du trésorier de Forcalquier.

Pour permettre le vote de compte administratif Mme le Maire quitte la séance et Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe propose d'arrêter les résultats tels qu'indiqué ci-dessous et d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
212 595.25	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité ;  
ARRETE les résultats tels qu'indiqué ci-dessus  
DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement en l'état

*La réunion de la commission finances est fixée au **mardi 16 mars à 10h15** en Mairie.*

### 3- Mise à jour du tableau des effectifs (DE\_2021\_03)

Suite au dernier conseil, concernant les modifications horaires des postes des agents techniques (diminution d'un poste de 35h à 28h et augmentation d'un poste de 17h à 20h) Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe informe qu'elle a saisi le Comité Technique et que celui-ci a émis un avis favorable dans sa séance du 18 février 2021.

Elle propose de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la commune et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe, et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter de ce jour s'établissant comme suit :

POSTE/EMPLOI				Agent		
Grade	Cat	Durée hebdo poste	Emploi ou métier	Statut de l'agent	Date d'entrée	Quotité
Secrétaire de Mairie	A	10/35	Secrétariat service technique	Titulaire	01/04/1986	100 %
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	23/35	Secrétariat Général	Titulaire	15/06/2020	87 %
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	13/35	Agence Postale	Titulaire en maladie	10/12/2009	100 %
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	22/35	Agent d'école /cantine/entretien	Titulaire	01/09/1999	100 %
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	20/35	Agent technique	CDD	11/07/2019	100 %
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	28/35	Agent technique	CDD	01/04/2017	100 %

Mme LAMBERT demande si l'agent de l'agence postale en maladie sera remplacé. Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe l'assemblée qu'un appel à candidature sera diffusé dès la réception de l'avis du comité médical concernant la prolongation du congé maladie de la titulaire arrivant à échéance le 28 mars 2021.

Une fiche de poste est en cours d'élaboration afin de répondre aux besoins des habitants suite à la mutualisation du bureau d'accueil mairie et de l'APC.

Mme BUCO relaie des retours négatifs de quelques habitants relatif à l'agence postale en termes de confidentialité.

Mme le Maire prend note de la remarque et propose aux élus de rester attentifs pendant les ouvertures du secrétariat et de l'agence postale pour ne pas interférer, l'objectif étant d'améliorer le service aux habitants et de maintenir la qualité de l'accueil. Elle précise que les permanences des élus restent tout de même le mardi et jeudi après-midi.



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MARS 2021

### 4- Compte Epargne Temps (DE 2021\_04)

Le Comité Technique a été saisi concernant le compte épargne temps validé par le conseil lors de la dernière séance. Celui-ci a émis un avis favorable dans sa séance du 18 février 2021 sous réserve d'y ajouter les modalités en cas de changement de collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

#### **- En cas de changement de collectivité ou de position administrative**

Que les droits acquis au titre du CET sont conservés :

- En cas de mutation
- En cas de mise à disposition
- En cas de placement dans les positions suivantes : activité à temps complet ou à temps partiel, détachement, position hors cadre, disponibilité, accomplissement du service national et des activités dans la réserve opérationnelle et dans la réserve sanitaire, congé parental
- En cas de détachement dans un corps ou emploi régi par le statut général de la fonction publique.

### 5- Acceptation d'un legs (DE 2021\_05)

Par courrier du 26 février 2021, Maître Valérie VACHIER, notaire à Sisteron, a informé la commune d'Ongles que M. BOREL Yves, décédé à Aubagne le 25 mars 2020, a pris les dispositions de dernières volontés par testament olographe du 28 janvier 2016 déposé en l'étude notariale pour léguer son compte titre ordinaire à la mairie d'Ongles pour l'entretien de la Chapelle et du cimetière Notre Dame du Rocher d'Ongles.

Considérant que le legs dont il s'agit n'est grevé d'aucune charge excessive pour la commune d'Ongles, le conseil municipal à l'unanimité,

**ACCEPTE** le legs avec charges du compte titre de Monsieur BOREL à destination de l'entretien de la chapelle Notre Dame du Rocher d'Ongles et son cimetière attenant.

**AUTORISE** Mme le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'office notarial SCP Magali MARTELLI et Valérie VACHIER en charge du règlement de la succession de M. BOREL Yves et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs.

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la vente des titres et leur déblocage entre les mains de l'étude de Maître Valérie VACHIER, à charge pour elle d'en reverser le produit à la commune d'Ongles.

### 6- Servitude pour la pose du surpresseur sur une parcelle privée (DE 2021\_06)

Dans le cadre du projet d'amélioration de la pression de desserte sans modifier les infrastructures au hameau de Bouiron, Mme le Maire informe que les travaux d'installation d'un surpresseur (prévu au niveau de l'arrivée du hameau de Bouiron) sont désormais programmés. Le chantier devrait débuter début Avril, pour une durée de 3 à 4 semaines.

Elle précise que l'emplacement du surpresseur se trouve sur la parcelle D N°162 appartenant à Mme MARGARIT Lucette.

Mme le Maire demande à l'ensemble du conseil de l'autoriser à signer tous les documents afférents à la mise en place du surpresseur, notamment par une convention de servitude.

**Accepté à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Projet d'adressage**

La finalisation de ce projet est en cours. Par souci d'harmonisation et d'économie, il est proposé de faire une commande groupée avec les communes voisines selon un même modèle pour les plaques de voies et les numéros des habitations.

Mme le Maire soumet aux membres du conseil la prise en charge de cette opération.

Accepté à l'unanimité.

Au-delà du choix de la commune, Mme le Maire rappelle que deux habitantes du village proposent de fabriquer des numéros en céramique qui resteront à la charge du demandeur.



## **Initiative locale d'action forestière « Lure – Albion »**

Mme le Maire informe d'un projet d'animation locale, à l'échelle de six communes partageant des enjeux autour de la gestion durable de leurs espaces forestiers : protection contre l'incendie, adaptation aux changements climatiques, concertation autour de la fréquentation des massifs, mise en cohérence de la desserte, etc.

Cette initiative locale pour l'environnement cible également des objectifs économiques, avec le développement de la filière bois et des productions agroforestières (châtaigne, truffe, nectar (miel)...) et le maintien d'activités pastorales emblématiques de notre territoire. Elle contribuera également à l'entretien du petit patrimoine privé disséminé dans les espaces naturels et plus globalement à la défense d'un cadre de vie auquel nous sommes attachés.

A l'issue de cette rencontre Mme le Maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe ont émis le souhait de pouvoir échanger de façon plus large, en associant tous les conseillers municipaux sur les questions environnementales et proposent que l'animateur, M. MARTINEZ Gilles présente le projet en début de la prochaine séance du conseil et propose la date du mardi 6 avril 2021.

**Accepté à l'unanimité**

## **Urbanisme**

- 1- Suite à une demande auprès du juge des référés par des riverains pour suspendre le permis de construire n° PC 004 141 19 S0002 accordé en mai 2020, ayant pour objet la construction de deux hangars agricoles équipés en toiture de panneaux photovoltaïques, Mme le Maire informe que le magistrat a décidé de suspendre le permis.

Dans ce cadre et en attente de la décision du tribunal administratif de Marseille concernant le recours en annulation de ce permis, une somme de 800 € a été mise à la charge de la commune à titre provisionnel.

- 2- Certains élus interpellent Mme le Maire de la présence de containers dans le quartier de la petite grillère.  
M.ALIX confirme que le Permis de Construire a été obtenu en 2020 pour ce projet et qu'un bardage en bois sur l'intégralité des deux containers est prévu.

## **Nouvelle demande de raccordement au réseau d'eau potable-Hameau des Ganas**

Mme le Maire informe le conseil de deux nouvelles demandes de raccordement sur le réseau d'eau au hameau des Ganas.

Pour pouvoir répondre de la manière la plus adaptée à ces demandes, Mme le Maire propose de réaliser un état des lieux du réseau qui sera effectué par les agents, dans ce hameau. L'objectif est d'évaluer les faiblesses et les capacités de ce réseau.

Parallèlement à cette démarche, elle souhaite prévenir d'éventuels recours supplémentaires par un accompagnement juridique afin de connaître les obligations de la commune en la matière.

## **Logement communal (Gîte)**

Suite à la visite de l'architecte du Parc du Luberon, les sondages préconisés pour le gîte isolé ont été réalisés afin de constater un éventuel affaissement des fondations et de prévoir les travaux de rénovation.

Les membres de la commission travaux sont conviés à visiter les lieux et donner leur avis.

***Fin de séance à 21h05***